

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° 1_14

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**DESIGNATION D'UN(E)
REPRESENTANT(E) AU
CONSEIL D'ECOLE**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **28 mai 2020** – 18 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 20 mai 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 29 mai 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :
Néant

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Delphine DEBATISSE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Néant	Néant

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20200528-1_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2020

Affichage : 03/06/2020

ADMINISTRATION GENERALE

**DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E)
AU CONSEIL D'ECOLE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le décret n° 2013-983 du 4 novembre 2013 modifie le code de l'éducation relatif à la composition du conseil d'école.

Le texte prévoit notamment qu'en plus du maire (ou de son représentant), un conseiller municipal soit désigné pour siéger également au conseil d'école.

Il est donc demandé de bien vouloir désigner un conseiller municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme Nathalie TISSIER-MICHAUD pour siéger au conseil d'école.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 29 mai 2020
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN